

L'ajournement

Comme le Canada utilise les mêmes procédés que les États-Unis pour la fabrication du papier, il y a tout lieu de croire que si la dioxine provient de la chlorine qui entre dans cette fabrication aux États-Unis, au Canada, des produits comme les couches jetables, les filtres à café, le papier hygiénique et le papier à écrire en contiennent aussi.

Je ne voudrais pas être alarmiste. Il se peut que la contamination de cet aspect de notre environnement par la dioxine soit le moindre de nos soucis. En effet, on trouve de la dioxine dans maints autres endroits. On en trouve dans les Grands Lacs et, en raison de l'utilisation de divers autres procédés, sur la côte du Pacifique. Les oeufs de hareng n'éclosent pas dans certains endroits où l'on a constaté la présence d'infimes quantités de dioxine terriblement toxique. Je pose cette question au sujet des dioxines, mais je ne veux pas exagérer le problème. C'est un problème global et les effets de l'exposition aux dioxines s'accumulent, bien sûr. D'infimes quantités peuvent être mortelles. Il faut faire preuve d'une prudence extrême.

● (1835)

Nous n'avons pas de raison de croire qu'il y a un niveau d'exposition inoffensif dans le cas des dioxines les plus mortelles. Je ne tiens pas à être alarmiste, mais étant donné la gravité du problème, je trouve ma question raisonnable. Il ne s'agit pas d'une question portant sur l'environnement en général, d'une question sur l'eau potable ni sur les déchets déversés dans le réseau aquatique mais des produits en papier qui relèvent du ministère de la Consommation et des Corporations.

J'ai posé la question au ministre et la réponse que j'ai reçue était insatisfaisante. Il a dit qu'il ne pouvait rien faire, que la loi ne lui permettait pas d'intervenir. J'ai dit que je voulais qu'il enfreigne la loi et que le Nouveau parti démocratique ne voulait pas la respecter.

Si l'on examine attentivement la loi, on se rend compte qu'elle lui permet clairement d'intervenir. Il peut faire faire des enquêtes. Il est responsable des produits dangereux. Si les produits en papier contiennent de la dioxine, ils deviennent des produits dangereux. Il peut agir, à l'instar du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Nous avons des raisons de croire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait entreprendre une sorte d'enquête, mais nous n'avons aucun détail à ce sujet. J'espère qu'il nous précisera de quelle sorte d'étude il est question et la date à laquelle nous pourrions recevoir certains résultats. S'il est confirmé qu'il y a danger, quelle sorte de protection la population recevra-t-elle? D'un côté ou de l'autre, il faut agir à ce sujet. Jusqu'à maintenant, le ministre use de faux-fuyants et il refuse de prendre ses responsabilités au sérieux.

Selon moi, il y a une morale à cette histoire. On peut constater qu'il faut prendre des mesures, afin de mieux protéger notre environnement et ce, de façon globale. Les produits de papier ne sont qu'un élément du problème. Si de la dioxine est présente dans le procédé, on la retrouvera non seulement dans les produits, mais également dans les effluents.

Elle aboutira dans l'eau potable et contaminera le poisson et la faune. Il faut se pencher sur tous ces problèmes et non pas simplement sur celui des produits. De là l'importance d'un ministère de l'Environnement fort. C'est également pour cette raison qu'on doit pouvoir compter sur une législation tendant à protéger l'environnement et sur une coopération active entre les divers ministères concernés, c'est-à-dire le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations, dans le cas de produits de consommation.

Je suis désolée de constater que les mesures pertinentes se font encore attendre. Le projet de loi de protection de l'environnement dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle ne sera vraiment pas très efficace. Il faut aborder la question de façon beaucoup plus globale, car il s'agit manifestement d'un problème global.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Des enquêtes menées par l'agence américaine de protection de l'environnement et l'American Paper Institute ont révélé la présence de petites quantités de dioxine dans les effluents de certaines usines de papier kraft blanchi ainsi que dans certains produits en papier. Les deux organismes ont émis des communiqués sur les résultats des enquêtes.

Certains produits contenaient d'infimes quantités de dioxine, d'autres, pas du tout. Par exemple, la concentration par milliard était de 13 parties dans le papier à lettre, de quatre parties dans les serviettes en papier, de six à huit parties dans les assiettes de papier. On n'en a pas trouvé dans les couches de bébé.

On a aussi trouvé de la dioxine dans l'effluent et la pulpe de certaines usines de papier kraft blanchi, mais pas dans ceux d'autres usines. On a mesuré des concentrations, par milliard, de 0,16 parties dans des effluents non traités, 0,04—400 parties, ce qui est infime, soit dit en passant—dans l'effluent traité, et 13 parties dans la pulpe finie.

Le gouvernement fédéral s'inquiète de la quantité de dioxine dans ces produits, si petite soit-elle, car nous considérons la dioxine comme un produit chimique très toxique et nous croyons qu'il faut absolument l'empêcher de contaminer l'environnement. Je répète que les concentrations mesurées sont très petites, mais il faut quand même faire une évaluation précise des risques qu'elles comportent.